



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250227-D2025_02_13-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **Séance du 27 février 2025**

Délibération n° 2025-02-13

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 21 février 2025.

Présents : Mmes Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Christelle VIVERGE, Régine LOSSEROY ; MM. Jean-Pierre PICHOD, Michel BELLATON, Pierre MICHELARD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET, Anne-Laure BONNAIRE, Isabelle MOREL, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE.

Excusés ayant donné procuration :

Sébastien JEANSON donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD.

Philippe BEREZIAT donne procuration à Michel BELLATON.

Guillaume RIGOLLET donne procuration à Christelle VIVERGE.

Julie SUBTIL donne procuration à Régine LOSSEROY.

Absent excusé : Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Régine LOSSEROY.

Nombre de membres : en exercice : 20 - Présents : 15 - Représentés : 4 - Votants : 19.

Objet : Adhésion à la plateforme digitale Agorastore pour la mise aux enchères de biens appartenant à la Commune

Madame Isabelle MOREL, Conseillère déléguée aux finances et à l'administration générale, explique à l'assemblée que la Commune est propriétaire de matériels, de véhicules, d'équipements et autres mobiliers inexploités ou devenus inutiles pour l'exercice des activités des services administratifs et techniques.

Ces biens issus du domaine privé de la Commune, souvent de faible valeur, occasionnent des frais de stockage et peuvent être revendus. Elle ajoute que par délibération D2020-05-1 du 03 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers n'excédant pas 4 600 € ». Au-delà de ce seuil, il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente du ou des biens concernés.

Des sites de vente aux enchères se sont spécialisés dans les biens d'occasion des collectivités. Ce mode de cession touche une large audience ; il est sécurisé et transparent puisque ouvert à tout internaute intéressé. Il répond en outre aux enjeux actuels liés à l'économie circulaire, au développement durable par la réutilisation.

Le site d'enchères Agorastore permet la mise en place d'enchères des biens que la Commune a réformés, décrits et mis à prix. La plateforme gère les inscriptions des participants, les enchères, la communication, et prélève une commission sur chaque vente conclue (actuellement 18%) à la charge de l'acquéreur.

Madame Isabelle MOREL, Conseillère déléguée aux finances et à l'administration générale demande au Conseil Municipal d'approuver le principe de cession par mise aux enchères sur une plateforme spécialisée et d'autoriser la signature du contrat de prestations de services proposé par la société Agorastore, joint en annexe. Elle ajoute que la durée du contrat est d'un an renouvelable par tacite reconduction et d'une durée maximale de quatre ans. Le contrat est résiliable à tout moment sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 19 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés

- ✚ **APPROUVE** le mode de cession par mise aux enchères des biens mis à la réforme appartenant au domaine privé de la Commune,
- ✚ **AUTORISE** la vente des biens de la commune et notamment ceux susceptible de dépasser le seuil des 4 600 €, au prix de la dernière enchère,
- ✚ **APPROUVE** les termes du contrat cadre de prestations de vente aux enchères publiques en ligne proposé par la SAS Agorastore, 20 rue Voltaire 93100 Montreuil,
- ✚ **AUTORISE** le Maire à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

